

Mgr Percerou publie un décret pour l'application du Motu proprio « Traditionis Custodes »

Author : Maximilien Bernard

Categories : [Diocèses](#), [Église en France](#), [En Une](#), [Perepiscopus](#)

Date : 29 septembre 2021

L'évêque de Nantes a publié un Décret pour l'application du Motu proprio « Traditionis Custodes » :

Décret pour l'application du *Motu proprio* « *Traditionis Custodes* » dans le diocèse de Nantes

Le 16 juillet dernier, le pape François, dans le souci « d'avancer encore davantage dans la recherche constante de la communion ecclésiale »¹, a promulgué une lettre apostolique en forme de *motu proprio* intitulée « *Traditionis custodes* », portant sur l'usage de la liturgie romaine avant la réforme de 1970. L'article 2 précise que « c'est l'évêque diocésain, en tant que modérateur, promoteur et gardien de toute la vie liturgique dans l'Église particulière qui lui est confiée, qui est chargé de régler les célébrations liturgiques dans son diocèse et qu'il est de sa compétence d'autoriser l'utilisation du Missale Romanum de 1962 dans son diocèse, en suivant les orientations du Siège Apostolique. »

En attendant certaines précisions sur les modalités d'application du *motu proprio*, celui-ci m'oblige donc à prendre dès maintenant les dispositions suivantes pour le diocèse de Nantes :

Monsieur l'abbé Hubert VALLET, curé de la paroisse Saint-Clément, est nommé délégué épiscopal en charge des célébrations et de la pastorale des groupes de fidèles attachés au missel de 1962.

Dans le diocèse de Nantes, la messe selon le missel de 1962 continuera, pour le moment, à être célébrée dans la seule église Saint-Clément, à Nantes.

Les lectures seront proclamées en français, en utilisant la traduction à usage liturgique approuvée par la Conférence Épiscopale et confirmée par la Congrégation pour le Culte Divin et la Discipline des Sacrements le 12 juin 2013.

Les prêtres qui exercent une charge dans le diocèse et qui célèbrent, même occasionnellement, selon le *Missale Romanum* de 1962, me demanderont par écrit l'autorisation de continuer à utiliser cette faculté.

Pour ce qui concerne les demandes de célébration des autres sacrements et de sépultures selon les livres liturgiques antérieurs à la réforme de 1970, les curés en informeront monsieur l'abbé Hubert VALLET et, avec lui, discerneront la réponse à leur apporter.

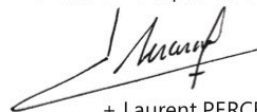
Ce *motu proprio* ne concerne pas seulement les fidèles attachés au Missel de 1962 et les instituteurs de prêtres qui les accompagnent. Il est un appel adressé à tous, et tout particulièrement aux prêtres dont c'est la charge, d'œuvrer sans cesse à l'unité dans les communautés chrétiennes. Le pape François nous indique l'horizon d'une com-

munion retrouvée autour « du rite romain promulgué par les saints Paul VI et Jean-Paul II »². Il nécessite de la part de chacun de savoir accueillir la diversité des itinéraires de foi pour les accompagner et les ouvrir à la richesse de la Tradition de l'Église. Celle-ci s'exprime, entre autres, dans les livres liturgiques promulgués par les saints papes Paul VI et Jean-Paul II, « seule expression de la lex orandi du Rite Romain »³. Il s'agit donc, comme nous le rappelle le pape François, « de bien veiller à ce que chaque liturgie soit célébrée avec *décorum* (en latin = dignité) et avec fidélité aux livres liturgiques promulgués après le Concile Vatican II, sans excentricités qui dégénèrent facilement en abus. »⁴

Les évêques de France, après la publication du *motu proprio*, lançaient un appel: « Le *motu proprio* "Traditionis Custodes" et la lettre du Saint Père aux évêques qui l'introduit sont un appel exigeant pour toute l'Église à un authentique renouveau eucharistique. Aucun ne peut s'en dispenser. »

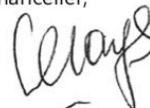
Aussi, que les mises en œuvre de ce *motu proprio* et de la nouvelle traduction du missel actuel, le premier dimanche de l'Avent, nous donnent l'occasion de revisiter notre façon de célébrer l'Eucharistie pour une plus grande fécondité pastorale. Que nous puissions nous réapproprier la richesse de la prière de l'Église et aller au cœur de la foi pour mieux l'annoncer. Le pape François déclarait le 26 juin 2019, au cours d'une audience générale: « Plus qu'un simple rituel ou une cérémonie, la liturgie doit être une rencontre avec Dieu, un "Mystère" dans lequel le chrétien puise l'amour de Dieu pour le répandre en ce monde ».

À Nantes, le 19 septembre 2021



+ Laurent PERCEROU
Évêque de Nantes

Le Chancelier,



Abbé Serge LERAY

1. *Motu proprio Traditionis Custodes*

2. Pape François, *Lettre explicative aux évêques* – 16 juillet 2021

3. *Motu proprio Traditionis Custodes*, article 1

4. Pape François, *Lettre explicative aux évêques* – 16 juillet 2021

